

ATELIER INTERNATIONAL

« Méthodes et innovations
pour le renforcement
de la filière cacao
en Afrique de l'Ouest :
échanges d'expériences
et capitalisation
avec des producteurs
d'Amérique Latine,
des Caraïbes et de l'Océan
Indien »

DU 20 AU 22 NOVEMBRE 2017
EN CÔTE D'IVOIRE



PRÉAMBULE _____ 4

CONTEXTE _____ 6

- **Production et marché : un marché du cacao favorable, en forte croissance, dominé par une concentration des acteurs et confronté à une certaine volatilité des prix _____ 7**
- **Des projets aux approches et modes d'intervention communs en Amérique Latine, Caraïbes et Afrique _____ 7**
- **Des thématiques communes _____ 9**

OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS _____ 10

- **Partager les réflexions et les activités menées par les différentes OP pour conférer à la filière une plus grande durabilité environnementale et une plus grande résilience aux changements climatiques _____ 11**
- **Partager les expériences sur le renforcement des capacités des coopératives et des OP mobilisées autour d'activités de production et de commercialisation collectives de cacao _____ 11**
- **Mutualiser les expériences sur la démarche-qualité du cacao _____ 12**
- **La certification équitable constitue pour beaucoup d'organisations de producteurs une des voies permettant d'obtenir une meilleure rémunération de leur production. Depuis une quinzaine d'années, le paysage de « la certification » et du commerce équitable a évolué de manière significative _____ 12**

PARTICIPANTS ET DÉROULÉ _____ 14

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS _____ 16

- **Durabilité des systèmes de production et agroécologie _____ 17**
- **Les enjeux du renforcement des organisations de producteurs _____ 21**
- **Qualité et stratégie de développement commercial à l'export _____ 22**
- **Des systèmes de certification équitable en mutation _____ 24**

CONCLUSION DES CO-ORGANISATEURS : RICE ET AVSF _____ 32

ANNEXE : LISTE DE PRÉSENCE À L'ATELIER INTERNE _____ 35

PRÉAMBULE

O Depuis près de 40 ans, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) œuvre à la structuration de filières justes et durables à travers le renforcement d'organisations paysannes. Un travail d'accompagnement des organisations de producteurs de cacao au sein de leur filière a ainsi été initié depuis plusieurs années dans différents pays de sa coopération, en Amérique Latine, aux Caraïbes et en Afrique : au Pérou, en Equateur, en Haïti, au Nicaragua et plus récemment à Madagascar (en partenariat avec Ethiquable), en Côte d'Ivoire, au Togo et au Ghana. Ces expériences se sont enrichies les unes les autres, grâce notamment aux échanges d'expériences et au transfert de compétences Sud-Sud. Portés par une conjoncture globalement favorable au sein de la filière, il est indispensable que les petits producteurs et leurs organisations, conservent un rôle clé et décisif au sein de leurs filières nationales. Ceci appelle à toujours plus de pertinence et d'innovation dans nos appuis et nos modalités d'intervention. **Il nous paraît donc indispensable de mettre en commun les savoirs et les pratiques développés afin de pouvoir les affiner et les capitaliser, dans une dynamique prospective d'amélioration continue.**

Dans les pays d'Amérique latine, notamment au **Pérou et en Equateur**, les organisations de producteurs soutenues par AVSF **ont atteint un degré de professionnalisation indéniable**, susceptible de fournir à leurs homologues des Caraïbes ou d'Afrique, des enseignements utiles.

Cette capitalisation qui résulte d'un échange d'expériences vise notamment à enrichir la réflexion stratégique des OP partenaires du Programme Equité dont l'objectif est d'appuyer les dynamiques du commerce équitable en Afrique de l'Ouest. La majorité de ces organisations –plus particulièrement en Côte d'Ivoire– évoluent en effet dans un contexte qui présente certaines spécificités qui impactent directement sur la structuration de la filière cacao aussi bien en amont qu'en aval et la rendent relativement défavorable pour ces mêmes organisations tout particulièrement sur les plans économique et environnemental.

C'est la raison pour laquelle AVSF et ses partenaires dans le cadre du programme Equité ont décidé d'organiser un temps de rencontres entre producteurs du Sud en associant le Réseau Ivoirien du Commerce Equitable

qui regroupe plus de 60 organisations de producteurs de cacao certifiées commerce équitable (coopératives ou unions de coopératives)

Cet atelier international d'échanges d'expériences et de capitalisation entre petits producteurs de cacao s'est tenu en Côte d'Ivoire à Adzopé les 20 et 21 Novembre 2017 pour les échanges en salle qui se sont poursuivis sur le terrain lors de la visite d'une coopérative ivoirienne de producteurs de cacao : la Société Coopérative Equitable du Bandama (SCEB), le 22 novembre, à M'Brimbo (Tiassale).



Le programme Equité est un programme d'appui aux filières de commerce équitables en Afrique de l'Ouest, financé par l'AFD et le FFEM, qui a pour maître d'ouvrage la Plateforme Française du Commerce Equitable (PFCE) et mis en œuvre par AVSF en partenariat avec le FTA-WAN (Fairtrade Africa-West Africa Network).

Il a pour objectif de contribuer au développement économique durable des pays à bas revenus et de lutter contre la pauvreté, de renforcer l'agriculture familiale en soutenant le développement des filières équitables et durables en Afrique de l'Ouest. De façon plus spécifique, il vise essentiellement à :

- Appuyer la structuration des organisations de producteurs (19 au total dont six organisations de producteurs de cacao) au Sud et des filières dans lesquelles elles interviennent, par le développement du commerce équitable ;
- Renforcer le rôle des organisations de producteurs/plateformes nationales dans la gouvernance des labels internationaux de commerce équitable ;
- Améliorer la lisibilité du commerce équitable comme outil de développement durable et en particulier la préservation de la biodiversité.

Sa période d'exécution est de trois années (1er janvier 2016 au 31 décembre 2018).

 **CONTEXTE**

PRODUCTION ET MARCHÉ : UN MARCHÉ DU CACAO FAVORABLE, EN FORTE CROISSANCE, DOMINÉ PAR UNE CONCENTRATION DES ACTEURS ET CONFRONTÉ À UNE CERTAINE VOLATILITÉ DES PRIX

 En 2013, 4 millions de tonnes de cacao ont été vendues à travers le monde. Le marché du cacao est tendu : la demande mondiale de cacao devrait dépasser les 4,5 millions de tonnes d'ici 2020. Les producteurs de cacao, essentiellement des petits exploitants (situés dans la « ceinture du cacao » qui va de la zone équatoriale et tropicale de l'Amérique du Sud à la Malaisie en passant par la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Cameroun) fournissent plus de 90 % de la production mondiale de cacao. Plus précisément, cette production **provient de 5,5 millions de petites exploitations dont les activités font vivre près de 40 millions de personnes dans le monde.** Les producteurs de cacao exportent pour deux (2) milliards de dollars par an sur un marché essentiellement **dominé par une demi-douzaine de multinationales** qui représentent pour elles-seules 85 % du marché du cacao.

La concentration de ces multinationales puissantes qui régulent l'achat des stocks de cacao et son prix mondial face au morcellement de la production du cacao, est un processus défavorable sur le plan économique pour les petits exploitants de cacao. Par ailleurs, même si la demande mondiale est supérieure à l'offre, l'évolution récente des cours internationaux a démontré qu'ils restaient volatiles. Ces cours se situaient en effet aux alentours de 3.000 USD/tonne à l'été 2016 mais sont tombés à 1.940 USD/tonne courant février 2017... une chute vertigineuse en grande partie liée à des stratégies de spéculation qui s'est répercutée au plus fort sur la majorité des producteurs, quelle que soit l'origine du cacao. Ces prix alors en-dessous des coûts de production dans la majorité des cas ont conduit à un appauvrissement généralisé et rapide des producteurs et de leur famille.

Ainsi depuis quelques années, des initiatives sont prises pour tenter de restructurer la filière cacao depuis des entités nationales, régionales voire internationales afin de sécuriser le revenu des petits exploitants de cacao. On peut noter parmi ces initiatives des actions portées par des coopératives agricoles à diverses échelles, qui, en marge des circuits traditionnels de commercialisation du cacao, développent de nouvelles formes de production et de commercialisation, en promouvant des modes de production plus agroécologiques,

la certification équitable du cacao et en priorisant les marchés dits « de qualité ». Ainsi la valorisation de l'origine et de la qualité du cacao, la garantie d'un prix d'achat aux producteurs supérieurs sont des moyens pour les petits exploitants de cacao de tirer meilleur profit de leurs activités.

DES PROJETS AUX APPROCHES ET MODES D'INTERVENTION COMMUNS EN AMÉRIQUE LATINE, CARAÏBES ET AFRIQUE

 AVSF a appuyé ces initiatives aux côtés de certains partenaires locaux historiques en collaborant avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ex : Ethiquable), parfois aussi en lien avec d'autres structures impliquées dans l'accompagnement des organisations de producteurs (ex : PROGRESO au Pérou), et ONGs internationales (comme Lutheran World Relief en Haïti). Dans chaque cas, le travail de renforcement se concentre au niveau d'une organisation représentative des producteurs de cacao, que ce soit une simple association de producteurs, une coopérative de base ou une structure de second ou troisième niveau (coopérative faïtière, fédération de coopératives) voire également une plateforme nationale du commerce équitable comme le RICE en Côte d'Ivoire.

CERTAINES DE CES ORGANISATIONS ÉTAIENT REPRÉSENTÉES À CET ATELIER :

 **UROCAL**, en Equateur, l'« Union Regional de Organizaciones de Litoral Ecuador » a été créée en 1978 par cinq (5) organisations de petits producteurs dans le cadre de la réforme agraire et foncière en Equateur. Progressivement, UROCAL a réussi à s'affirmer face aux grands propriétaires et aux grandes plantations en monoculture. Aujourd'hui, plus de 284 producteurs (dont 57 femmes) sont réunis dans cette coopérative pour commercialiser et exporter leurs récoltes de cacao et de banane collectivement. UROCAL a réussi à réduire la dépendance économique de ses membres sur le marché en trouvant des débouchés supplémentaires. Ainsi, en 2016, UROCAL a commercialisé 75 tonnes de cacao certifiée biologique et équitable (SPP) en France et 60 tonnes aux Etats Unis mais également sur le marché local de l'Agriculture Biologique.

 **APP CACAO** : Au Pérou, la production de cacao est en grande partie concentrée dans des petites exploitations familiales inférieures à 10 hectares. Ces producteurs sont le plus souvent structurés en associations et coopératives. Afin de renforcer ces associations et de promouvoir le secteur du cacao, l'association péruvienne de

producteurs de cacao (APP CACAO), une entité d'envergure nationale, a été créée en 2004. Elle promeut l'image et la qualité du cacao et du chocolat péruvien et contribue à la consolidation de ses membres. De plus, d'un point de vue politique, APP CACAO assure la promotion des intérêts du secteur productif du cacao auprès des décideurs. Enfin, l'association propose différents services pour le renforcement institutionnel de ses 25 membres. L'association APP CACAO compte actuellement 25 organisations membres qui représentent à leur tour 25.300 producteurs. En outre, APP CACAO est désormais reconnue comme une interlocutrice légitime du secteur auprès des gouvernements national et régionaux. Plus spécifiquement, en 2013, le cacao a été reconnu comme produit péruvien phare par décision ministérielle et bénéficie d'une valorisation de l'état péruvien.

■ **L'union ATSEMAWOE au Togo :** Depuis 2010 ; cette union de près 2000 producteurs de café et cacao, s'est engagée dans la production de cacao de qualité certifié biologique et équitable. Le cacao certifié (environ 60 % du volume traité, soit 100 tonnes) est destiné à des marchés de niche en Europe. L'Union ATSEMAWOE, travaille actuellement sur les possibilités de conserver un germoplasme de cacao : **Amelonado** proche de **Forastero**. Les arbres issus de ce germoplasme sont encore présents dans la région de production (Akébou).

■ **La Fédération des Coopératives Cacaoyères du Nord (FECCANO) en Haïti** qui regroupe sept (7) coopératives fédérant plus de 2500 membres. Feccano s'est engagée dans l'export de cacao fermenté de qualité depuis 2009, avec l'obtention de la certification commerce équitable (Fairtrade) puis biologique en 2011. Les 900 producteurs « biologiques » produisent environ 50 % des 120 tonnes de cacao collecté et exporté annuellement.

■ **L'UCLS à Madagascar :** L'Union des coopératives Lazan'Ny Sambirano regroupe tous les producteurs de cacao de l'Association pour le développement de l'Agriculture et du Paysannat de la région du Sambirano, l'ADAPS. Créée en 2000 à l'initiative de 15 producteurs, l'ADAPS a pour objectif de défendre l'intérêt des petits producteurs de la vallée du Sambirano dans la commercialisation de leurs produits (cacao, vanille, poivre, café) en vue d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie. Pour pouvoir exporter son cacao, l'Union des coopératives Lazan'Ny Sambirano, émanant des producteurs de l'ADAPS, voit le jour en fin 2009 avec plus de 350 producteurs. Certifiés Bio

et Equitable avec succès, Lazan Ny Sambirano est la première coopérative malgache à exporter son cacao directement en France (à Ethiquable). Ce succès est couronné par une qualité exceptionnelle des fèves de cacao.

■ **Cinq coopératives membres du Réseau Ivoirien du Commerce Equitable (RICE)** qui ont adopté des modes de production plus durables par l'adoption de techniques agroécologiques (association et diversification culturale et systèmes de production agroforestiers pour CAMAYE¹, amélioration de la fertilité des sols par compostage en andains pour ECOOKIM² ou par valorisation de la fiente de volailles pour CAYAT³, introduction d'arbres d'ombrage par la CANN⁴ ou adoption grandissante de modes de production certifiés « Agriculture Biologique » au niveau de la SCEB⁵).

Pour la majorité de ces OP, le travail d'appui-conseil et de renforcement d'AVSF s'est décliné selon une stratégie et des modalités d'intervention relativement similaires qui se caractérisent généralement par :

- Un appui sur le long-terme (5 à 10 ans minimum)
- Une responsabilisation directe de l'OP dans la mise en œuvre de l'action.
- Des types de financement diversifiés et complémentaires (fonds souples type « guichet à projets paysans », fonds publics européens, coopération décentralisée, fondations privés...)
- Une priorité donnée aux échanges Sud -Sud

1. Société Coopérative Mawoubé de Yéré Yéré.

2. Union des Sociétés Coopératives de Kimbé.

3. Coopérative Agricole du Yakassé Attobrou.

4. Société coopérative Agricole N'Zrama de Ndouci

5. Société Coopérative Equitable du Bandama

DES THÉMATIQUES COMMUNES

Que ce soit en Amérique Latine, dans les Caraïbes ou en Afrique, l'accompagnement d'AVSF auprès de ces OP engagées dans la production et la valorisation de cacao de qualité et/ou certifié repose sur des thématiques d'intervention communes :

1. AUGMENTATION DES RENDEMENTS DANS DES SYSTÈMES AGROFORESTIERS CACAOYERS DIVERSIFIÉS ET DURABLES GRÂCE À :

- La diffusion de techniques agroécologiques d'intensification de la production (gestion de la fertilité, lutte intégrée, contrôle de l'ombrage, taille, greffage...)
- La sélection variétale : initiation de dispositifs de caractérisation/conservation/diffusion de variétés, choix des variétés à prioriser en fonction de leurs caractéristiques (rendement, qualité, résistances aux maladies, adaptation aux conditions agroécologiques)
- L'incitation à l'investissement paysan dans la régénération et/ou rénovation des parcelles à travers des mécanismes d'appuis techniques et financiers adaptés

2. AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU CACAO

- Augmentation de la qualité et la valeur ajoutée du cacao via **une maîtrise des techniques de séchage et de fermentation**
- Renforcement **des systèmes de gestion de la qualité** et développement des signes de qualité (certifications AB, Fairtrade, FFL-Ecocert, SPP...)

3. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL À L'EXPORT SUR DES MARCHÉS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE VIA LA MISE EN CONTACT AVEC DES ACHETEURS « HAUT DE GAMME » EN EUROPE (ARTISANS, CHOCOLATIERS, COUVERTURIERS...) ET/OU LA PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS DE PROMOTION COMMERCIALE.

4. RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS (OP) :

- **Développement des capacités de gestion** (gestion des opérations, gestion administrative et financière, gestion de l'information...) et entrepreneuriales (planification financière, maîtrise des coûts de production, mesure de la rentabilité économique des activités)
- **Renforcement institutionnel des OP** à plusieurs niveaux (renforcement de capacité des coopératives/OP de base, structuration de fédérations...) et **inclusion dans le panorama d'acteurs** de la filière au niveau national (appui à l'émergence d'une interprofession, d'une table de concertation, de réseau ou plateforme du Commerce Equitable...) afin d'augmenter les capacités de représentation et de plaider des producteurs auprès des acteurs économiques de la filière, des décideurs politiques locaux ou encore des organismes certificateurs.

Ces thématiques communes sont développées en fonction de l'évolution sociale, économique et environnementale du contexte de chaque organisation de producteurs concernées. Aussi cet ensemble d'expériences méritait d'être capitalisé et partagé par les responsables de ces OP et les différents intervenants impliqués avec AVSF dans l'appui à ces organisations dédiées à la production du cacao. L'objectif global de cet atelier



**OBJECTIFS
ET RÉSULTATS
ATTENDUS**



L'objectif global de cet atelier est d'échanger et capitaliser les expériences acquises d'appui aux OP engagées dans la filière cacao de qualité et/ou certifiée AB et équitable en Afrique, Amérique Centrale et Caraïbes. Il s'agit plus spécifiquement de :

PARTAGER LES RÉFLEXIONS ET LES ACTIVITÉS MENÉES PAR LES DIFFÉRENTES OP POUR CONFÉRER À LA FILIÈRE UNE PLUS GRANDE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET UNE PLUS GRANDE RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En Côte d'Ivoire depuis l'indépendance, le système de culture du cacao a reposé sur la valorisation de la rente forestière et a contribué progressivement (avec d'autres cultures comme l'hévéa, le palmier à huile ou encore le café) à un processus massif de déforestation (moyenne de 140.000 hectares déforestés annuellement depuis les années 1960⁶). En parallèle, le modèle agricole promu par l'industrie du chocolat repose sur « la monoculture de variétés sélectionnées, issues de semences hybrides, sur des défriches forestières totales ou sous léger ombrage » (Dufumier, 2016) pratiquée sur des sols dont la diminution progressive de fertilité est accentuée par une utilisation intensive d'intrants chimiques. Ce « modèle » se distingue par rapport à d'autres

espaces géographiques (Amérique Latine, Caraïbes, Madagascar ou dans d'autres pays de la sous-région comme le Togo) où d'autres systèmes agraires ont été façonnés notamment par les exploitants membres des OP partenaires d'AVSF et se caractérisent par la mise en œuvre des principes de l'agroécologie et de l'agroforesterie : restauration de la fertilité des sols par l'utilisation de fumure organique, culture sous ombrage, association culturale, conservation et valorisation des espèces rustiques cultivées depuis plusieurs décennies, etc.

Même si la question de la durabilité environnementale est plus prégnante en Côte d'Ivoire, les impacts du changement climatique sont de plus en plus perceptibles pour tous les producteurs de cacao qui sont amenés à renforcer la résilience de leurs systèmes de production en développant des techniques culturales reposant pour l'essentiel sur les grands principes de l'agroécologie.

Ces constat étant posés, il semble dès lors -on ne peut plus- stratégique et opportun d'organiser dans le cadre de cet atelier **un temps de partage concernant les pratiques agricoles des organisations de producteurs partenaires d'AVSF** dont certaines contribuent à protéger les ressources naturelles et sont plus adaptées aux effets du changement climatique et permettent de facto de rendre la filière cacao plus durable sur le plan environnemental.

PARTAGER LES EXPÉRIENCES SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES COOPÉRATIVES ET DES OP MOBILISÉES AUTOUR D'ACTIVITÉS DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION COLLECTIVES DE CACAO

Certaines coopératives ivoiriennes ont des difficultés à dépasser le stade de simple opérateur de « collecte-revente » et à fédérer ses membres autour de convictions et de services. Des expériences innovantes, priorisant une approche endogène d'émulation des OP animées par une dynamique entrepreneuriale seront échangées (vie associative, fonctionnement administratif interne, gestion financière, système de communication/information et maîtrise des coûts de production). Les échanges porteront également sur les initiatives visant l'implication des OP dans la structuration de leur filière et **ayant conduit à**

6. Etude Basic-PFCE «La face cachée du cacao», Mai 2016, 112 pages.

L'émergence d'entités régionales ou nationales fortes en termes de représentation des exploitants à la base, de plaidoyer et d'incidence sur les politiques sectorielles relatives à la filière.

MUTUALISER LES EXPÉRIENCES SUR LA DÉMARCHE-QUALITÉ DU CACAO

 Le cacao est un produit dont la qualité dépend de l'agencement de plusieurs paramètres depuis la sélection variétale jusqu'au conditionnement du produit fini en passant par les différentes opérations productives et les activités post-récolte. Les OP appuyées par AVSF étant composées de petits exploitants de cacao, l'amélioration de la qualité des fèves commercialisées constitue donc une question d'enjeu car étroitement liée à l'augmentation des marges financières dégagées par ces derniers. Il faut toutefois souligner que l'amélioration de la qualité ne peut avoir d'impacts économiques que si les OP ont accès à des marchés où des prix différenciés sont pratiqués en fonction des caractéristiques des fèves de cacao commercialisées.

L'amélioration de la qualité et la diversification des débouchés sont donc des stratégies qui sont difficilement dissociables. L'une des difficultés pour les OP du sud est l'identification de partenaires commerciaux et le maintien des relations au regard des exigences qualitatives et techniques (relatives à l'exportation du cacao sur des marchés de niche). Aussi, certaines OP ivoiriennes connaissent voire maîtrisent les pratiques susceptibles d'améliorer la qualité des fèves qu'elles commercialisent mais ne les mettent pas en œuvre faute de débouchés permettant de garantir sa valorisation financière.

Dans la recherche de la qualité, certaines OP concilient qualité et origine du cacao, ajoutent à la qualité un ensemble de labels (bio, équitable, etc.) et se sont lancées dans la mise en place de systèmes de gestion de la qualité, assurant une totale traçabilité du produit de la parcelle jusqu'à l'acheteur final des fèves. Seront donc partagées au cours de cet atelier, différentes expériences significatives en termes de démarche qualité du cacao dans le sens de l'amélioration des caractéristiques physiques du produit, de sa valeur sociale et environnementale, mais également en termes de transparence et de fiabilité des informations à destination de l'acheteur.

Qualité et Marché allant de pair, les expériences présentées sur cette thématique évoqueront les leviers actionnés en aval de la filière pour garantir une rémunération de la qualité : identification d'acheteurs, activités de promotion et prospection commerciale, etc. Enfin, la chronologie des

activités productives et commerciales en lien avec ce thème de la qualité sera détaillée afin de permettre de comprendre les stratégies déployées par les OP dans leur façon de prendre en compte l'interdépendance entre l'amélioration de la qualité et l'identification de marchés rémunérateurs.

LA CERTIFICATION ÉQUITABLE CONSTITUE POUR BEAUCOUP D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS UNE DES VOIES PERMETTANT D'OBTENIR UNE MEILLEURE RÉMUNÉRATION DE LEUR PRODUCTION. DEPUIS UNE QUINZAINE D'ANNÉES, LE PAYSAGE DE « LA CERTIFICATION » ET DU COMMERCE ÉQUITABLE A ÉVOLUÉ DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE.

 Si pendant longtemps le label Fairtrade était en situation de « monopole », à l'heure actuelle, on recense plusieurs organismes certificateurs qui viennent concurrencer FLO comme Ecocert/Fair For Life, SPP (Symbole des Petits Producteurs) et WFTO. Depuis le début des années 2010, les volumes de fèves de cacao vendues aux conditions du commerce équitable ont triplé. Cet accroissement des ventes de cacao « Équitable » s'explique notamment par le passage sous certification Fairtrade de produits chocolatés de consommation de masse comme les barres chocolatées. En parallèle, les certifications durables se sont développées (UTZ, Rainforest notamment) et d'autres initiatives privées ont été lancées par les entreprises : Mondelez International avec Cocoa Life Sustainability Program, Nestlé avec le Nestlé Cocoa Plan, etc. Plusieurs de ces initiatives sont centrées sur l'appui à la production, dans un contexte de crainte généralisée de mise en péril de l'approvisionnement. Ces initiatives concernent tout particulièrement la Côte d'Ivoire, pays pourvoyeur des plus gros volumes de cacao de masse.

La rentabilité et la productivité semblent par ailleurs occuper une place de plus en plus importante dans les standards du commerce équitable. Dans le même temps, les OP espèrent sécuriser voire obtenir de nouveaux débouchés et être payées à meilleur prix en conjuguant certifications équitables, durables et parfois biologiques rendant le paysage de la certification de plus en plus difficile à décrypter par les consommateurs mais également les pouvoirs publics et même les OP elles-mêmes.

Les producteurs et la majorité des acteurs du développement qui les appuient estiment que **cette évolution s'est faite au détriment du respect de certains principes fondateurs du commerce équitable** : garantie d'un niveau de vie décent, prime de développement de plus en plus utilisées pour renforcer les facteurs de production (et de moins en moins pour des actions de développement communautaire...etc.). La connexion entre certification et renforcement des capacités des OP semble moins forte du fait d'une croissance importante du nombre d'OP certifiées rendant leur suivi plus difficile. La part de la production commercialisée en équitable par OP semble avoir tendance à s'amenuiser ; l'offre globale en cacao équitable étant grandissante également en lien avec un phénomène de certification de masse. En termes de cibles prioritaires, les dynamiques organisationnelles autonomes portées par des petits exploitants ne sont pas les seules visées. A présent, le commerce Equitable bénéficie également et directement aux plantations, aux entreprises liées avec des producteurs dans des schémas d'agriculteurs contractuels ainsi qu'aux multinationales. Chacun de ses acteurs est pourtant animé par des valeurs sociales, culturelles, économiques et environnementales différentes parfois même éloignées.

Les producteurs qui partagent leurs préoccupations quant à ces différentes tendances auprès des organismes certificateurs estiment que leur voix n'est pas toujours prise en compte. Ce sont les raisons pour lesquelles un certain nombre de producteurs d'Amérique Latine a décidé de porter son propre label de certification « SPP » pour Symbole des Producteurs Paysans qui représente

« une alliance entre petits producteurs organisés pour construire un marché local et mondial qui valorise l'identité et les apports économiques, sociaux, culturels et écologiques des produits des Organisations de Petits Producteurs ».

Le SPP constitue à leurs yeux une étape dans le processus d'appropriation des chaînes de valeur par les petits producteurs, qui luttent historiquement contre l'intermédiation abusive, la concentration du pouvoir économique et le manque de génération de valeur ajoutée dans les économies locales.

Cet atelier correspond donc à une opportunité unique de provoquer un échange constructif sur l'évolution des logiques et mécanismes de certification équitable. A ce niveau, la présentation de plusieurs expériences d'OP valorisant différents labels équitables pour la commercialisation de leur cacao visera :

- à mettre en exergue les intérêts, attentes et risques qu'elles perçoivent pour la filière cacao par rapport aux principes et standards qui sous-tendent les activités de chacun de ces labels
- à confronter leur vision respective concernant l'évolution qu'elles attendent du commerce équitable plus particulièrement en lien avec la filière cacao.

● PARTICIPANTS ET DÉROULÉ



L'atelier a réuni des délégations du **Togo** : équipe AVSF, représentant d'Atséwawoé et PROCAB (3 pers.); du **Pérou** : représentant APPCACAO (1 pers.); de l'**Equateur** : représentant UROCAL (1 pers.); d'**Haïti** : équipe AVSF, représentant FECCANO (2 pers.); de **Madagascar** : équipe AVSF et UCLS (2 pers.); du programme **Equité Afrique de l'Ouest** (4 cadres du programme, 20 producteurs membres du **RICE** dont six représentants des coopératives SCEB, CAMAYE, CAYAT, ECOOKIM et CANN) ; et du **FTA-WAN** : 2 cadres

Ont également participé : **Ecocert** : 2 cadres ; **Ethiuable** : 1 cadre ; **Max Havelaar France** : 1 cadre et **AVSF Siège** : Directrice technique, Chargée de programmes « Organisations de producteurs et Marché », Administrateur (3 pers.)

Les échanges ont été organisés en 4 thèmes répartis sur 2 jours.

THÈME 1 :

LA DURABILITÉ DES SYSTÈMES DE PRODUCTION PAR LA MISE EN OEUVRE DE PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES (OMBRAGE & ASSOCIATION, FERTILISATION ORGANIQUE, SÉLECTION VARIÉTALE ET RÉGÉNÉRATION DES PARCELLES). QUELS ENSEIGNEMENTS À TIRER POUR L'AVENIR ?

Les présentations effectuées sur cette thématique ont été les suivantes :

- La production de cacao Amelonado en zone forestière de l'Akebou au Togo par ATSEMAWOE
- La production de cacao en système agroforestier au Pérou par l'APPCACAO
- La mise en place d'un service de compostage, une étape vers une transition agroécologique du système de production de trois coopératives par ECOOKIM (RCI) ;
- L'expérience des jardins créoles cacaoyers en Haïti par FECCANO (Haïti)

THÈME 2 :

LES ENJEUX DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ORGANISATIONS DE CACAOCULTEURS (COOPÉRATIVE) ET DE LA MISE EN PLACE DE SERVICES QUI RÉPONDENT AUX BESOINS ET ATTENTES DES MEMBRES À LA BASE.

Les présentations effectuées sur cette thématique ont été les suivantes :

- Le succès de l'APPCACAO dans les services aux producteurs des coopératives de base et le changement d'échelle au Pérou ;
- Les enjeux du renforcement des capacités pour les membres des OP de cacao en Côte d'Ivoire ? par le RICE (RCI) ;

- des décideurs politiques locaux ou encore des organismes certificateurs.

THÈME 3 :

QUALITÉ ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL À L'EXPORT (FERMENTATION, QUALITÉ BIOLOGIQUE, VARIÉTÉ SÉLECTIONNÉE).

Les présentations effectuées sur cette thématique ont été les suivantes :

- Accès des petits producteurs au marché par l'UCLS à Madagascar ;
- Historique et stratégies commerciales de l'UROCAL en Equateur ;
- L'amélioration de la qualité des fèves et l'atteinte de marchés rémunérateurs. Quelles références dans le contexte ivoirien en termes de changement d'échelle ? par la SCEB en Côte d'Ivoire

THÈME 4 :

DES SYSTÈMES DE CERTIFICATION ÉQUITABLE EN MUTATION ET DES MÉCANISMES D'IMPLICATION DES PRODUCTEURS QUI DIFFÉRENT.

Les présentations effectuées sur cette thématique ont été les suivantes :

- Révision du standard Fairtrade pour le cacao par le FTA-WAN ;
- Présentation des impacts de la certification équitable SPP par l'APP CACAO
- Evolution du standard Equitable Solidaire et Responsable d'Ecocert : Les programmes Fair for Life & For Life par Ecocert

Pour rappel, cet atelier s'est conclu par une visite de terrain le 22 novembre, au sein de la coopérative Société Coopérative Equitable du Bandama (SCEB), avec la Visite d'une parcelle (présentation des techniques de fumure / biopesticides) et d'un nouveau dispositif de fermentation (en caissons).



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

DURABILITÉ DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET AGROÉCOLOGIE

DÉFINITION DE L'AGROÉCOLOGIE :

Il est rappelé qu'AVSF conçoit l'agroécologie comme une forme d'agriculture qui répond à un certain nombre de principes et d'objectifs. Les promoteurs de l'agroécologie sont partis d'un double constat : la crise des systèmes agraires qui n'ont pas su trouver d'alternatives à la disparition progressive des anciens modes de fertilité (basés sur des jachères longues ou sur l'intégration agriculture-élevage) et le constat des limites et constats écologiques des pratiques de la révolution verte. Face à ce constat, l'agroécologie répond à deux principes fondamentaux : le principe de pleine valorisation du potentiel intrinsèque des écosystèmes et le principe de protection/amélioration voire même de restauration des agro-écosystèmes (notamment la fertilité des sols et la disponibilité en eau). Tiré de « Agroécologie : capitalisation d'expériences en Afrique de l'Ouest, AVSF & GRET, février 2018, 82 p.

Concernant la durabilité des systèmes de production par la mise en œuvre de pratiques agroécologiques, on retiendra les principaux enseignements suivants :

• Les contextes initiaux de la filière présentent un grand nombre de similitudes.

Dans toutes les situations, les systèmes agraires avant la mise en œuvre de pratiques agroécologiques présentent **des niveaux de rendement faibles à très faibles** (que l'on peut situer entre 250 à 400 kg/ha). Ceci s'explique le plus souvent par le fait que le cacao a été exploité auparavant selon des modes intensifs reposant sur l'usage d'intrants chimiques plus particulièrement d'engrais (mais aussi de pesticides) ce qui a permis d'augmenter les rendements à court terme mais qui a ensuite conduit à moyen terme à une chute de la teneur en matière organique des sols (qui s'acidifient) elle-même à l'origine d'une diminution importante de leur fertilité. Par ailleurs, pour différentes raisons (carences voire absence des services techniques d'encadrement, mauvaise maîtrise du patrimoine génétique et difficultés à obtenir du matériel végétal et notamment des plants), les producteurs étaient majoritairement confrontés à un problème de

vieillesse des plantations composées d'arbres âgés parfois de plus de 30 ans (70 ans en Haïti) ayant souvent une hauteur élevée (jusqu'à 15 mètres en Haïti). Non seulement l'agroforesterie n'était pas promue auparavant (cela reste plus particulièrement marqué en Côte d'Ivoire où les cacaoyers sont cultivés en monoculture avec peu d'espèces associées et donc sans ombrage) mais les systèmes agraires des OP évoluaient dans des écosystèmes où la déforestation était importante voire très importante (comme en Côte d'Ivoire où durant les quarante dernières années, environ 10 millions d'hectares de forêts ont disparu). La diffusion des variétés hybrides par la recherche et les services de vulgarisation a été le plus souvent pratiquée au détriment des variétés locales. Or avec le changement climatique particulièrement marqué depuis une quinzaine d'années, ces variétés locales se sont avérées beaucoup plus résistantes à ses effets comme l'augmentation de la durée et de la fréquence des périodes de sécheresse.

• Ces problèmes ont imposé le choix d'alternatives, parmi lesquelles le recours aux techniques agroécologiques qui apparaît comme la solution la plus efficace car elles permettent de renforcer la durabilité environnementale et économique de la filière.

Dans tous les contextes, les techniques diffusées correspondent aux logiques de productions des paysans (car valorisant les ressources endogènes des écosystèmes) et/ou reposent sur d'anciennes pratiques agricoles abandonnées car impactées par des politiques agricoles les remettant en cause. On constate que le choix de ces techniques ne s'opèrent pas par les producteurs via le seul prisme de la technicité mais en considérant également leurs dimensions économique, sociale, et environnementale.

Sur le plan technique, les techniques agroécologiques adoptées reposent sur les mêmes principes clés. Aussi, les associations culturales ressortent comme une stratégie importante de sécurisation des systèmes de culture. Les producteurs d'Atsémawoé au Togo associent le cacao avec des arbres fruitiers mais aussi des légumineuses. La FECCANO à Haïti promeut les associations avec les cultures vivrières (en début de cycle plus particulièrement) comme le taro, l'igname et la banane. L'APP Cacao au Pérou a développé trois types de systèmes agroforestiers (se caractérisant par des densités d'arbres associés très différentes : 133, 182 voire 1111 plants/ha) pour pouvoir répondre au mieux aux différentes logiques de productions des paysans (association en bordure de parcelle, association sur l'ensemble de la parcelle ou « massif forestier » sans cacaoyers). A titre d'illustration, le modèle « en bordure (Lindero) à haute densité de cacaoyers correspond à des densités de cacaoyers pouvant atteindre 4.000 à 5.000 plants à l'hectare pour des rendements allant jusqu'à 2,5 TM/ha.

Leyenda

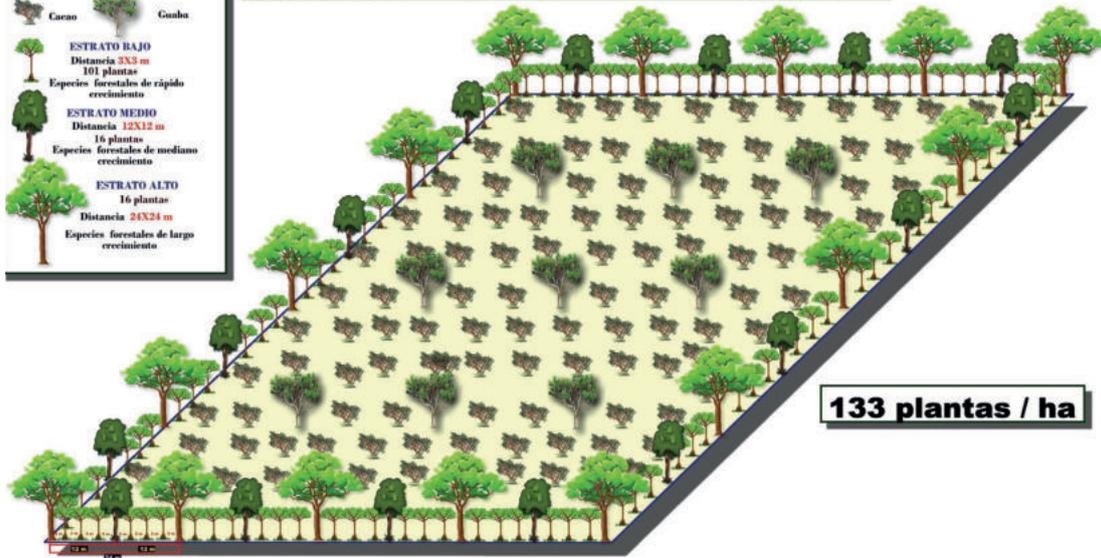
Cacao Guaba

ESTRATO BAJO
Distancia 3x3 m
101 plantas
Especies forestales de rápido crecimiento

ESTRATO MEDIO
Distancia 12x12 m
16 plantas
Especies forestales de mediano crecimiento

ESTRATO ALTO
16 plantas
Distancia 24x24 m
Especies forestales de largo crecimiento

Modelo : 1 Lindero



133 plantas / ha

Leyenda

Cultivo

ESTRATO BAJO
Distancia 3x3 m
101 plantas
Especies forestales de rápido crecimiento

ESTRATO MEDIO
Distancia 12x12 m
56 plantas
Especies forestales de mediano crecimiento

ESTRATO ALTO
25 plantas
Distancia 24x24 m
Especies forestales de largo crecimiento

Modelo : 2A Agroforestal



182 plantas / ha

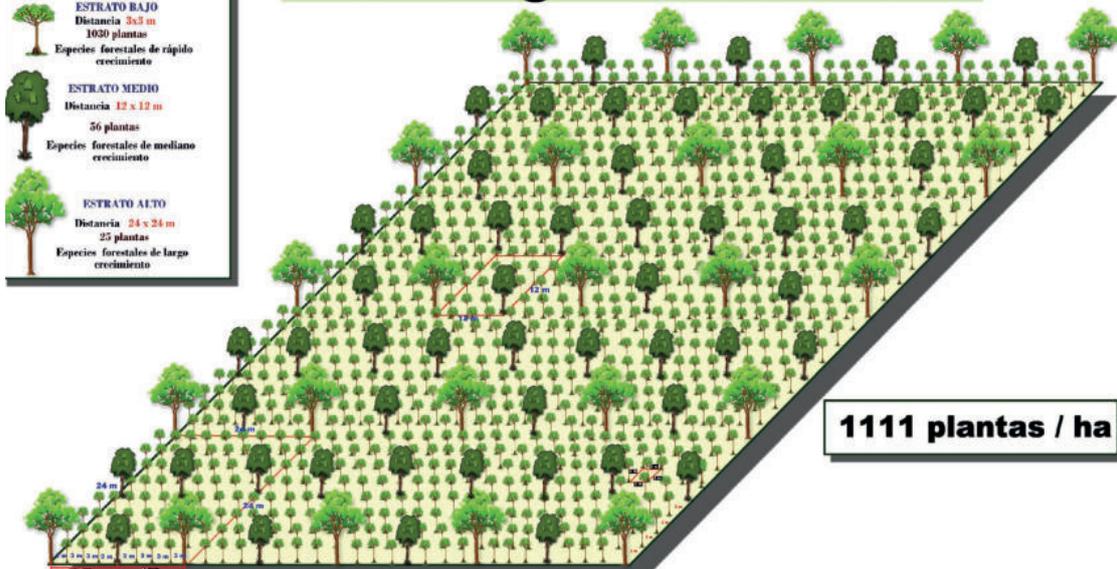
Leyenda

ESTRATO BAJO
Distancia 3x3 m
1030 plantas
Especies forestales de rápido crecimiento

ESTRATO MEDIO
Distancia 12 x 12 m
56 plantas
Especies forestales de mediano crecimiento

ESTRATO ALTO
Distancia 24 x 24 m
25 plantas
Especies forestales de largo crecimiento

Modelo 3 Macizo Forestal



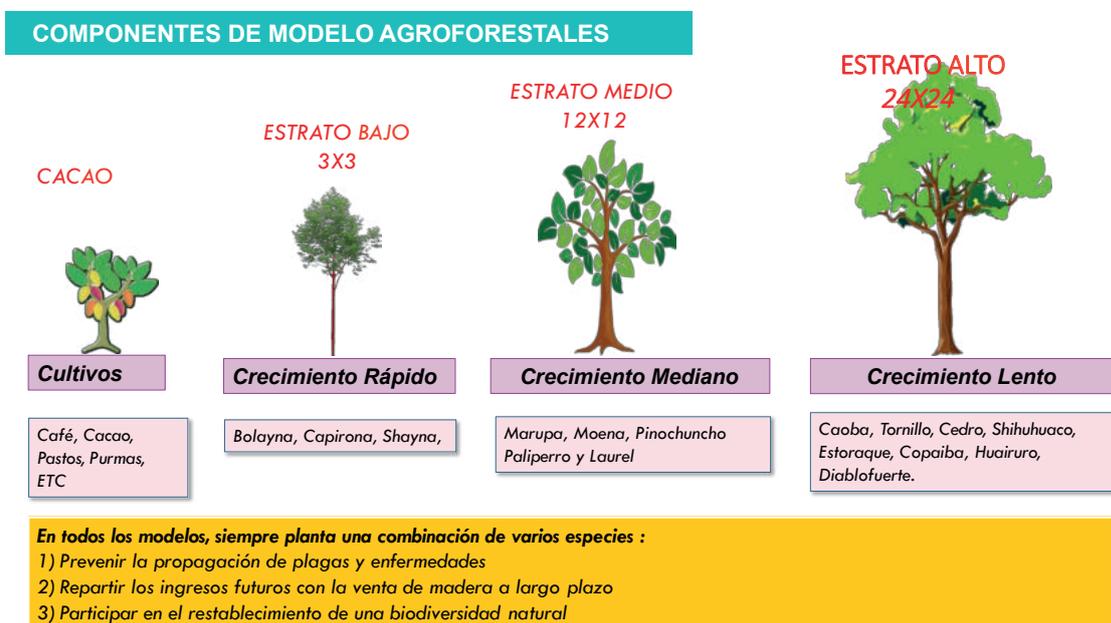
1111 plantas / ha

○ Dans les quatre situations exposées et celles partagées par les participants, les stratégies d'association culturale apparaissent essentiels pour diversifier les sources de revenu et augmenter le disponible vivrier des familles et contribuer ainsi à renforcer leur sécurité alimentaire. Elles permettent également de lutter contre les ravageurs du cacao en associant les essences qui hébergent les ennemis de ces mêmes ravageurs (fourmis rouges contre les insectes piqueurs des cabosses par exemple).

Dans la majorité des cas, ces techniques permettent également d'améliorer l'ombrage du cacaoyer mais on relèvera qu'au Pérou l'ombrage dans les jardins cacaoyers doit être à l'inverse

diminué. Les techniques d'ombrage des cacaoyers doivent donc être traitées selon les contextes, en fonction des observations des producteurs, des disponibilités locales (essences, pépinières) et de la compatibilité des essences implantées avec les cacaoyers.

La préservation du matériel végétal et génétique visant à maintenir les espèces locales et à renforcer la biodiversité cultivée apparaît également comme une stratégie commune. Au Pérou, les modèles agroforestiers adoptés par les producteurs de l'APP Cacao ont permis de développer une large gamme d'essences à faible, moyenne ou forte croissance :



○ A Haïti, les producteurs de la FECCANO identifient et sélectionnent les cabosses des cacaoyers productifs afin de les multiplier en pépinière ou par greffage (plantules ou jeunes cacaoyers). Au Togo, le maintien des variétés Amelonado est un enjeu central car, au-delà de la conservation de la biodiversité cultivée, ce sont les cabosses produites par ces variétés qui répondent le mieux aux exigences de certains acheteurs (chocolatiers positionnés sur les marchés les plus rémunérateurs) notamment intéressés par les arômes des fèves produites. La réponse la plus efficace à la disparition des variétés locales semble être l'autoproduction de plants et la mise en place de pépinières. En cela la présentation de l'expérience des « arbres prometteurs » reposant sur la mise en place de « jardins clonaux » au Pérou a été particulièrement appréciée.

○ Concernant la fertilité des sols : les solutions mises en œuvre reposent essentiellement sur la production et l'épandage de fertilisants organiques plus particulièrement le compost mais aussi de solutions foliaires (fabriquées et épandues par les producteurs de la FECCANO à Haïti) ou la mise en œuvre de techniques plus élaborées comme l'intégration de matière organique dans l'eau d'irrigation par goutte à goutte ou aspersion par l'UROCAL en Equateur.

Les choix des techniques agroécologiques sont également liés à des déterminismes économiques. Comme cela a été expliqué plus haut, une des raisons pour lesquelles les producteurs d'Atséwawoé veulent maintenir la variété Amelonado est liée à son potentiel commercial (variété offrant la possibilité d'accéder à des marchés de qualité rémunérateurs).

Le niveau quantitatif de production induit des décisions spécifiques. Au Pérou par exemple, les faibles niveaux de rendements initiaux ont conduit les producteurs à privilégier les variétés ayant les meilleures qualités gustatives (les mieux rémunérées) et à améliorer ces mêmes qualités (par la mise en place des jardins clonaux déjà évoquées plus haut).

Enfin, la connaissance, pour le producteur du coût réel de la mise en œuvre des pratiques agroécologiques constitue un facteur de choix fondamental. Il est essentiel pour les producteurs de comparer ce coût avec l'augmentation des prix que les pratiques agroécologiques peuvent induire et en prenant en considérant les autres paramètres économiques qu'elles vont impacter comme l'autoconsommation et les revenus parallèles tirés des cultures vivrières en association, le capital constitué avec les arbres d'ombrage dits « forestiers (bois d'œuvre), la valorisation d'un sol rendu plus productif ainsi que la valorisation environnementale éventuelle (pour la séquestration de carbone par les ligneux par exemple).

Cette réflexion explique aussi le fait que pour les producteurs la certification « biologique » n'est pas seulement perçue comme une plus-value environnementale mais également voire surtout comme une stratégie pour accéder à des marchés rémunérateurs.

Enfin, l'impact social des techniques agroécologiques perçus par les producteurs sont nombreux. Leur mise en place facilite l'accès aux ressources « de base » : alimentation, eau, bois, sols notamment et offre ainsi de nouvelles opportunités de développement aux communautés au sein desquelles les producteurs de cacao interviennent. Comme cela sera développé par la suite, leur adoption impose la mise en œuvre de services (production de matériel végétal, fertilisation organique, etc.) qui sont très structurants pour les organisations paysannes. La constitution de ces services a par ailleurs une dimension genre parfois importante. A titre d'illustration ECOOKIM s'est reposé sur des jeunes pour développer son service de compostage, les activités d'APPCacao profitent à un nombre important de productrices, les cultures vivrières associées au cacao en début de cycle sont souvent cultivées par les femmes, etc.



Préparation de fertilisants foliaires organiques par la FECCANO (Haïti) / Service de compostage d'ECOOKIM (Côte d'Ivoire)

LES ENJEUX DU RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS DE BASE (NIVEAUX 1 OU 2)

 L'enjeu principal pour les organisations de producteurs de cacao de disposer de bonnes capacités de gouvernance, de modalités de gestion transparentes et d'une expertise technique est que c'est une exigence de tous les principaux labels du Commerce Equitable. Le renforcement des OP est en effet une finalité majeure du commerce équitable que les organismes certificateurs doivent continuer d'encourager. En effet, les participants partagent le fait que sans des OP ayant des capacités renforcées, il serait difficile voire impossible :

- De développer des services techniques contribuant à l'augmentation de la productivité et à l'amélioration de la qualité des fèves de cacao
- Permettre de valoriser les bénéfices (et les primes du commerce équitable) par des actions sociales et économiques au service de la communauté (au sein de laquelle évoluent les organisations de producteurs de cacao) contribuant à une amélioration de la qualité de vie
- Garantir un fonctionnement démocratique des organisations et une bonne communication interne contribuant à la fidélisation et l'adhésion des producteurs qui ont ainsi confiance dans l'organisation
- Inscrire les OP dans une logique entrepreneuriale (à l'image des OP péruvienne et équatorienne dont le niveau de professionnalisation est très développé)
- De garantir des engagements responsables de la part des membres (adhésion, qualité des produits, respect des programmations, etc.)
- D'être force de négociation auprès des acheteurs de cacao
- Permettre d'établir des alliances stratégiques avec des structures d'appui.

APPCacao en présentant l'exemple d'un de ses membres en l'occurrence ACOPAGRO (Cooperativa Agraria Cacaotera) insiste entre le lien entre renforcement des capacités et croissance économique des organisations de producteurs :

CRECIMIENTO Y DESARROLLO DE LA ORGANIZACIÓN



Toujours en prenant l'exemple d'ACOPAGRO, APPCacao explique qu'une OP consolidée est une OP qui est en mesure de réaliser de nombreuses actions au service de sa communauté.

PROGRAMAS DE RESPONSABILIDAD SOCIAL



RENFORCEMENT DES ORGANISATIONS FAITIÈRES ET RÉSEAUX NATIONAUX

 APPCacao en présentant ses activités a expliqué ses stratégies afin de garantir un engagement réel et responsable à la base notamment en établissant des outils responsabilisants comme son cahier des charges partagés et respectés par la grande majorité de ses OP membres. Elle a également illustré de manière très concrète le rôle de plaidoyer important que pouvait jouer une faitière en décrivant son rôle auprès de l'Etat pour empêcher l'entrée en vigueur de la norme sur le cadmium. Les témoignages des représentants de APPCacao et UROCAL ont

également permis aux responsables d'organisations africaines de prendre conscience de l'influence qu'une faitière nationale peut jouer sur la définition des priorités en matière de recherche agronomique.

Le Réseau Ivoirien du Commerce Equitable a illustré par des exemples concrets le rôle que pouvait jouer une structure de son envergure (nationale) sur le renforcement des coopératives de base. Il a en effet organisé différents ateliers auprès de ses membres sur des thématiques comme « l'adaptation de la cacao-culture aux effets du changement climatique » et sur « La révision des standards Cacao de Fairtrade » (dans les deux cas avec l'appui du programme Equité). Le réseau joue également un rôle de mise en relation de ses OP membres avec les structures de financement (comme Shared Interest ou SIDI-Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement). Enfin sur la base des besoins recensés et exprimés par ses coopératives membres, il a organisé des formations sur des thématiques comme « La gestion des projets » et « Outils de gestion administrative, commerciale, comptable et financière des OP ». Le RICE a par ailleurs mené quelques actions de plaidoyer notamment pour empêcher la taxation par l'Etat de la prime équitable mais reconnaît qu'il doit développer ses activités à ce niveau.

Les thèmes de plaidoyer prioritaire sur lesquels il souhaite intervenir concernent l'augmentation du différentiel de prix versé par l'Etat Ivoirien aux coopératives de producteurs de cacao pour contribuer à couvrir leurs frais de fonctionnement. Le second thème concernerait le prix minimum garanti pratiqué par les organismes certificateurs qui est jugé trop faible pour couvrir les coûts de production et répondre aux besoins prioritaires des familles. Cela a par ailleurs été démontré par une étude menée par AVSF dans le cadre du programme Equité sur laquelle le RICE envisage de s'appuyer pour construire son argumentaire.

Les présentations ont montré que le niveau de capacités des réseaux nationaux en Afrique de l'Ouest et en Amérique du Sud était encore différent notamment en termes de plaidoyer et d'influence auprès des pouvoirs publics. Cela s'explique notamment par la jeunesse des organisations en Afrique de l'Ouest. Ce thème mériterait d'être abordé à part entière dans le cadre d'un atelier entre responsables de plateformes nationales du Commerce Equitable ce qu'envisage de faire les responsables du programme Equité.

Les débats qui ont fait suite à ces présentations se sont attardés sur le fait que les réseaux ne pouvaient pas choisir les techniques agroécologiques adaptées aux besoins des producteurs à la place des coopératives à la base. Ainsi, différents responsables ivoiriens ont insisté sur la nécessité à la fois de s'inspirer d'expériences réussies (comme celles présentées dans le cadre de la première thématique

de l'atelier) mais également de partir des réalités et spécificités de chaque milieu, des besoins des membres pour ne pas tenter de faire adopter des techniques clés en main qui ne seraient pas adaptées aux caractéristiques des écosystèmes et systèmes agraires propres à chaque coopératives. Aussi, certains participants considèrent qu'en Côte d'Ivoire cette appropriation de solutions agroécologiques « taillées sur mesure » ne sera pas évidente tant l'historique de la vulgarisation est lourd ayant toujours reposé sur des paquets techniques « prêts à l'emploi » diffusés par les anciennes sociétés en charge de l'appui aux producteurs (SATMACI pour le cacao) et correspond à des démarches top-down ayant « anesthésié » le comportement innovant des planteurs. Certains producteurs considèrent par ailleurs que c'est encore la logique d'intervention de l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) qui diffuse les mêmes techniques agricoles du cacao sur l'ensemble du territoire ivoirien.

QUALITÉ ET STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL À L'EXPORT

Les présentations de la SCEB (Côte d'Ivoire), d'UCLS (Madagascar) et d'UROCAL (Equateur) et les échanges entre participants qui ont fait suite ont permis de dégager les constats transversaux suivants :

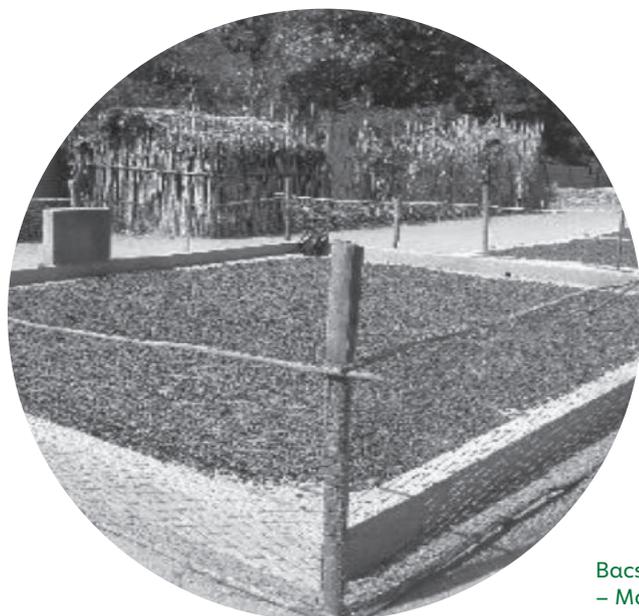
Une démarche « qualité » est forcément la résultante d'une démarche collective menée par une OP consolidée sur le long terme. La mise en œuvre d'une telle démarche n'est possible que si l'organisation de producteurs a accès à un ou plusieurs marchés correspondant à des prix valorisant les surcoûts liés à l'amélioration qualitative. C'est la raison pour laquelle les OP concernées ont généralement la double certification « AB » et équitable. La certification AB est à la fois une solution pour accéder à des marchés valorisant la qualité et implique également des modalités de production et transformation exigeants (traçabilité physique, contrôle qualité interne, marche en avant, fertilisation organique, cahier des charges relatif à la qualité et au fonctionnement du système de contrôle interne, etc.).

Les participants s'accordent sur l'intérêt d'utiliser les variétés locales dans le cadre de telles démarches car elles possèdent souvent des qualités gustatives qui répondent aux exigences des acheteurs positionnés sur les segments de marché « qualité ». Une des stratégies développées par les OP repose sur l'association de ces variétés avec les hybrides souvent plus productives.

Un paramètre très important à ne pas sous-estimer dans cette démarche qualité concerne les activités post récolte (fermentation et stockage), souvent

plus efficaces quand elles sont organisées de façon centralisée pour rendre les contrôles plus aisés et permettre une homogénéisation de la qualité. Cela nécessite de prévoir les infrastructures nécessaires. Ainsi les trois organisations qui ont présenté leur expérience pratiquent toutes la fermentation et le séchage de manière centralisée.

Cette démarche qualité requiert des moyens importants en termes d'assistance technique (interne et externe). Elle nécessite également une capacité d'investissement relativement importante permettant de payer la double certification et de disposer d'un fond de roulement garantissant une collecte optimale sachant que les volumes produits (notamment par les variétés locales) ne correspondent pas toujours à des tonnages très élevés. Aussi, avant de se lancer dans une telle démarche, les OP doivent avoir des garanties en termes de débouchés (pour ne pas investir à perte) ce qui passe par des accords de partenariat préalable avec les acteurs de l'aval.



Bacs de fermentation en cascade et aire de séchage « en commun » (UCLS – Madagascar)

Une démarche qualité correspond souvent à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques. En effet, dans la mesure où elle repose souvent sur la double certification, elle nécessite la mise en œuvre de modes de fertilisation organique sachant que les biofertilisants sont encore chers c'est souvent la fumure organique qui est privilégiée (compost plus particulièrement). De la même manière, les ressources du milieu sont valorisées pour fabriquer des biopesticides comme l'a illustrée la SCEB (Côte d'Ivoire) dans sa présentation :

LES ETAPES CLE DU PROCESS CONTRIBUANT
A UNE MEILLEURE QUALITE DU CACAO

❖ **Atelier de formation sur la fabrication des biopesticides naturels**

- 1- Solution aqueuse d'ail et d'oignon ;
- 2- Solution aqueuse de nimbe



De la même manière dans les associations culturelles préconisées par l'agroécologie, les « amis » du cacao sont très utilisés : les agrumes par exemple attirent les fourmis rouges qui tuent les myrides (insectes piqueurs des cabosses).

Au fil du temps et avec les bénéfices obtenus par la mise en œuvre d'une telle démarche, (les prix obtenus par les OP sont parfois proches ou supérieurs du double du prix conventionnel) les opérations récolte et post-récolte sont améliorées pour plus d'efficacité et moins de pénibilité. C'est ainsi que la SCEB va mettre en place un dispositif de recherche/action portant sur l'utilisation de biopesticides industriels et que l'UROCAL pratique l'irrigation des cacaoyers par aspersion ou goutte à goutte, s'est dotée d'un centre de collecte et de fermentation unique (pour 120 producteurs), de séchoirs à gaz et procède à des analyses physicochimiques détaillées de tous les lots fournis par ses producteurs.

DES SYSTÈMES DE CERTIFICATION ÉQUITABLE EN MUTATION

CONCERNANT LA CERTIFICATION FAIRTRADE, ON RETIENDRA QUE DEPUIS UNE QUINZAINE D'ANNÉES, LE PAYSAGE DE « LA CERTIFICATION » ET DU COMMERCE ÉQUITABLE A ÉVOLUÉ DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE :

« Les producteurs et la majorité des acteurs du développement qui les appuient estiment que cette évolution s'est faite au détriment du respect de certains principes fondateurs du commerce équitable :

- L'atteinte de l'objectif de garantir un niveau de vie décent est questionnée sachant que la prime de développement est de plus en plus utilisée pour renforcer les facteurs de production (et de moins en moins pour des actions de développement communautaire...etc.).
- La connexion entre certification et renforcement des capacités des OP semble moins forte du fait d'une croissance importante du nombre d'OP certifiées rendant leur accompagnement plus difficile.
- La part de la production commercialisée en équitable par OP semble avoir tendance à s'amenuiser ; l'offre globale en cacao équitable étant grandissante également en lien avec un phénomène de certification de masse.
- En termes de cibles prioritaires, les dynamiques organisationnelles autonomes portées par des petits exploitants ne sont pas les seules visées. A présent, le commerce Équitable bénéficie également et directement aux plantations, aux entreprises liées avec des producteurs dans des schémas d'agriculteurs contractuels ainsi qu'aux multinationales.

Les principales modifications concernant les standards du cacao Fairtrade et effectuées durant l'année 2017 ont par ailleurs été présentées. Elles concernent :

- De nouveaux critères visant à faciliter le

renforcement de la capacité des OP à gérer leur coopérative et répondre aux besoins de leurs membres

- Des critères nouveaux / révisés sur le bilan de masse, afin de permettre une plan grande simplicité et clarté, et pour assurer une plus grande transparence et un meilleur contrôle des transactions
- De nouveaux critères sur la promotion de partenariats à long terme entre les producteurs et les acheteurs
- Modification des critères sur les échéances du plan d'approvisionnement⁷ et suppression du montant et des périodes de préfinancement afin de s'aligner sur la réalité du commerce du cacao
- Clarification de la mise en application du prix minimum Fairtrade dans les pays où les prix sont réglementés par le gouvernement national, comme en Côte d'Ivoire et au Ghana. Ceci est une mesure temporaire, jusqu'à ce que la révision du modèle de prix fairtrade pour le cacao soit complétée.» (Éléments tirés de la présentation powerpoint effectuée)

Les éléments de précision demandés par les producteurs présents à l'atelier ont concerné :

- Le système de gestion interne (SGI) dont la mise en place est à présent exigée dans les standards Fairtrade. Les coopératives certifiées Fairtrade devront désormais recueillir et actualiser un certain nombre d'informations pour chacun de leur membre (cf. infra). Chaque coopérative aura un référent/responsable concernant leur SGI. Les informations recueillies porteront notamment sur le niveau de productivité. L'évaluation des exploitations qui est aussi à présent demandée (dès l'année I) et devra contribuer à l'élaboration de plans de formation des exploitations. Les données d'exploitation concerneront essentiellement les données de production (nombre d'arbres, rendements, intrants utilisés, maladies rencontrées, etc.). La formation sur ce SGI

7. Doivent être fournis par les payeurs un mois avant la saison de commercialisation.

sera appuyée par les agents de Fairtrade Africa. Certains participants estiment que cela sera difficile sachant que les agents de Fairtrade Africa ont déjà des difficultés à suivre toutes les coopératives certifiées de Côte d'Ivoire (plus de 160 au moment de l'atelier). Concernant la prise en charge de l'implantation de ce SGI et de son fonctionnement (élaboration d'un règlement interne, prise en charge des inspecteurs notamment), il est répondu que ce sera aux C.A. des coopératives de dégager les moyens correspondants au besoin en utilisant la prime Fairtrade. Le non-respect de la réglementation définie par les coopératives pourra conduire à des sanctions. Il s'agira d'alerter les « producteurs à la traîne » et « d'encourager les bons élèves » plus particulièrement en matière de « conformité et risques ».

- Concernant les pays où les prix sont réglementés par le gouvernement, ces prix constituent la référence du prix du marché (pour prendre la décision d'activer le prix minimum fairtrade). Ainsi en Côte d'Ivoire et au Ghana, la référence du prix du marché est la valeur FOB garantie telle que publiée respectivement par le Conseil Café Cacao (RCI) et par le Ghana Cocoa Board pour la période de livraison concernée. Sachant que le prix de référence Fairtrade est actuellement de 2.000 USD/TM FOB et que par exemple le prix fixé par le Conseil Café Cacao en Côte d'Ivoire est un prix Farmgate en Francs CFA, des précisions sont fournies quant à la méthode utilisée pour comparer ces deux prix (reposant sur l'utilisation du taux de conversion et estimation du coût de mise à FOB).
- Il est regretté par certains participants que les standards cacao Fairtrade ne fassent pas plus mention de pratiques agricoles conférant plus de durabilité à la filière reposant sur l'agroécologie ou l'agroforesterie comme cela avait suggéré par le RICE lors de la phase de consultation (lors de la révision du standard).

ECOCERT A PRÉSENTÉ SES LABELS « FAIR FOR LIFE » ET « FOR LIFE ».

Dans le cadre de l'important processus de révision amorcé en mars 2016, les programmes Fair for Life et ESR viennent de publier une offre révisée, fusionnant ainsi les deux anciens programmes. L'offre finale unique, articulée autour de deux programmes « For Life » et « Fair for Life », prendra effet à partir du second semestre 2017. Certains changements importants ont été apportés aux programmes, dans le but de proposer des référentiels les plus clairs, simples et robustes possibles. Les programmes ont été restructurés et certains changements ont été apportés en termes de contenu.

Fair For Life (FFL) et For Life (FL) sont deux référentiels complémentaires partageant un socle commun :

- Respect des droits de l'homme et des conditions de travail dignes ;
- Respect des écosystèmes et promotion de la biodiversité, de pratiques agricoles durables ;
- Respect et amélioration de l'impact local ;

Chaque programme a sa propre identité spécifique et son focus :

FFL est un programme de labélisation de produits pour le commerce équitable et les filières responsables ;

FL est un programme de labélisation destiné aux entreprises désireuses de démontrer leur responsabilité sociétale. La labélisation des produits FL est une option et peut être accordée sous certaines conditions (l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement est sous contrôle, les règles d'étiquetage et de composition sont plus strictes).

L'approche Fair for Life, prix et prime équitables :

- L'approche de Fair for Life est unique car les prix et la prime équitables ne sont pas fixés par le programme mais définis par les parties prenantes au contrat, entre les Producteurs et leur Partenaire équitable. Ces derniers s'entendent sur les meilleurs termes possibles permettant de construire un partenariat à bénéfice mutuel dans la durée.
- Les politiques de prix et du fonds de développement sont encadrées par le programme et évaluée lors des audits.
- Le prix juste et la prime permettent aux producteurs et travailleurs de prendre en main leur destin, de couvrir les coûts de production durable, d'investir dans des projets de développement définis par eux mêmes et adaptés à leur contexte.

Le label « Fair For Life » repose sur les sept engagements suivants :



Les engagements Fair for Life

1. S'engager à plus d'**EQUITE** en orientant son modèle économique vers des pratiques équitables fondées sur une politique de prix équitable et un dialogue respectueux avec ses fournisseurs.
2. Respecter les **DROITS DE L'HOMME** et offrir des **CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES** permettant d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des travailleurs et de leurs familles.
3. Respecter l'**ENVIRONNEMENT**, la **BIODIVERSITÉ** et le **CLIMAT** en assumant la responsabilité de ses impacts environnementaux et en mettant progressivement en œuvre des pratiques agricoles durables encourageant la conversion à l'agriculture biologique.
4. Agir pour un **DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE** en identifiant collectivement les enjeux et en créant des projets de développement adaptés aux contextes locaux.
5. Etablir des **PARTENARIATS COMMERCIAUX SOLIDES**, mettant en œuvre les principes fondamentaux du commerce équitable, à travers une approche progressive qui vise à structurer des filières d'approvisionnement durables.
6. Permettre aux producteurs et aux travailleurs d'assurer leur **REPRÉSENTATION DE MANIÈRE DÉMOCRATIQUE** et de bénéficier d'une capacité de négociation collective pour développer leurs opportunités économiques.
7. Communiquer de manière transparente et garantir aux consommateurs la traçabilité physique des ingrédients certifiés, leur permettant ainsi de prendre des **DÉCISIONS D'ACHAT ECLAIRÉES**.

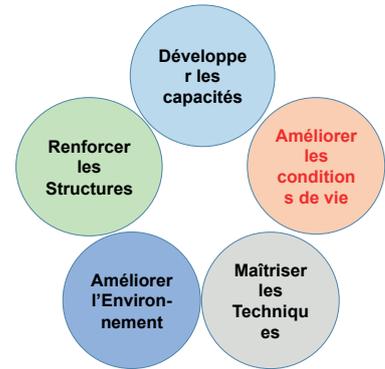
Ecocert ne parle pas de prime de développement mais de fond de développement, les précisions données à ce niveau sont les suivantes :



Le fonds de développement équitable

- Accord pendant **3 ans** ou plus à travers une concertation "ouverte"
- 5%** du prix d'achat ou **10%** du prix d'achat aux producteurs (Exceptions : Annexe VI)
- Le fond est clairement séparé du prix et **géré sur un compte bancaire séparé.**

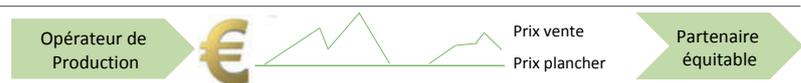
! Pour les très grosses fermes / plantations : le fonds ne pourra pas se substituer au financement des activités RSE existantes et financées par ailleurs.



De la même manière, la fixation des prix équitables se fait selon le schéma suivant :



La détermination des prix équitables



- An 1
- ✓ Prix juste et prix de vente **équitables** établis par un dialogue transparent et argumenté entre l'Opérateur de Production et son Partenaire
 - ✓ Enregistrement des prix du marché non Bio et non équitable

Prix du marché

Qualité Équitable : + 5% pour le non BIO

Qualité Équitable : +10 % pour le BIO

- An 3
- ✓ Prix juste basé sur les coûts de production durable défini par l'Opérateur de Production

Fair For Life reconnaît d'autres labels :



Reconnaissance d'autres programmes CE

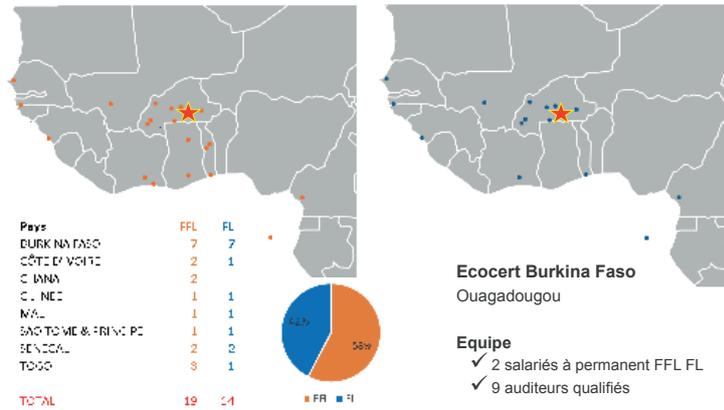


- Détaillée dans l'annexe IV du standard
- Inclusive, permet les synergies entre labels
- Evite les charges de double certification équitable des fournisseurs
- Ouvre des opportunités de sourcing et de débouchés plus larges
- Priorité aux petits producteurs, pas de mass balance

Pour le moment, ces programmes ne sont pas particulièrement développés en Afrique de l'Ouest à l'exception de Burkina Faso :



Fair for Life & For Life en Afrique de l'Ouest



Les principales questions posées suite à cette présentation sont les suivantes :

- Le label Fair For Life n'était pas spécialement dédié aux petits producteurs. Ne peut-on pas nourrir des craintes quant à l'adoption des standards FFL par les OP anciennement certifiées ESR ?

Réponse : Une période de transition vers FFL (juillet 2017-juin 2019) est prévue dans ce sens. Mais il est clair que FFL concerne tous les acteurs des filières et pas spécifiquement les petits producteurs, c'est un choix assumé par le label.

- Quelles sont les garanties que les prix déterminés bénéficient aux producteurs s'il n'est pas fixé et si le prix planché n'est pas déterminé sur les coûts de production ?

Réponse : Le prix juste est basé sur les coûts de production définis par « l'opérateur de production ».

- La reconnaissance entre labels ne représente-t-elle pas une première étape vers une harmonisation des certifications équitables qui viendrait lisser les spécificités de chaque label ?

Réponse : Cette reconnaissance est présentée par Ecocert comme un avantage à savoir une opportunité pour les OP d'avoir plus de débouchés.



ENFIN, LE REPRÉSENTANT DE L'UROCAL A PRÉSENTÉ LE SYMBOLE SPP.

La création du label SPP (Simbolo de los Pequeños Productores ou Symbole des Petits Producteurs) est liée à une insatisfaction de la CLAC (Coordination Latino-Américaine et des Caraïbes de petits producteurs du Commerce équitable) concernant les évolutions adoptées par le label Fairtrade. Il s'agit notamment du fait que Fairtrade ait décidé de certifier les

plantations qui en Amérique du Sud sont des concurrents déloyaux des organisations de petits producteurs. La CLAC a alors considéré que le label Fairtrade ne correspondait plus à un label du commerce équitable ayant pour cible prioritaire les petits producteurs et prenant en compte les préoccupations de ces derniers. C'est ainsi qu'elle a porté l'initiative du SPP.

Les étapes
marquantes
du label SPP sont
les suivantes :

Como fue creado ?

- 2004** Constitution de la **CLAC**
Coordination Latino-Américaine et des Caraïbes de Petits Producteurs du CE
- 2006** La CLAC crea el **SPP** y la asociacion **FUNDEPPO**
- 2011** Lanzamiento oficial del sello
Y llegada de los primeros productos certificados en France
- 2012** SPP y FUNDEPPO son la propiedad de las organizaciones
- 2015** Creacion de la asociacion **SPP Francia**
- 2016** FUNDEPPO cambia de nombre y se vuelve **SPP Global**

SPP Global (Ex-FUNDEPPO) est l'association qui définit les règles qui doivent être respectées par les OP, les entreprises et les intermédiaires. Plusieurs organismes de certification indépendants sont accrédités pour auditer les différents acteurs des filières. A l'heure actuelle, le label SPP certifie 90 organisations de producteurs (93.000 familles de producteurs au total) mobilisées sur 18 filières différentes. 24 entreprises à travers le monde achètent des produits certifiés SPP.

La particularité du SPP est que c'est un label créé par et pour tous les petits producteurs par ailleurs majoritaires dans les organes de décision du label et définissant eux-mêmes les standards et prix minimum.

Le SPP certifie uniquement les coopératives de petits producteurs. 85 % des membres ont moins de :

- 15 ha de terres en production
- 1 ha de serre
- 500 ruches

Les 15 % restants peuvent avoir au plus deux fois ces superficies/quantités.

Les prix minimum sont définis sur la base des coûts de production. Pour le cacao, le prix minimum est fixé à 2.400 USD/tonne, la prime est de 250 USD et la prime Bio de 300 USD/tonne.

Le SPP soutient l'agriculture paysanne via notamment les exportations directes, la transformation locale (sur place) et en ayant un droit de regard sur l'embauche de main d'œuvre par les coopératives certifiées.

En termes de traçabilité des produits, seule la traçabilité physique est autorisée (les bilans de masse ne sont donc pas autorisés) et ce tout au long de la filière. Chaque acteur de la filière est contrôlé par un certificateur indépendant.

Le SPP exige un engagement durable et dynamique des acheteurs qui doivent acheter au moins 5 % d'une catégorie de produits (comme le cacao) en certification SPP en augmentant à partir de l'année 2 cette proportion de 5 % chaque année pour atteindre finalement 25 %.

Tous les ingrédients des produits SPP doivent être certifiés SPP (Pour les produits composites, 50 % des ingrédients doivent être certifiés SPP). L'acheteur est tenu de préfinancer au moins 60 % de la valeur du contrat si l'OP (qui lui fournit les produits) le demande.

Ces trois présentations ont montré que le paysage du commerce équitable évolue considérablement et continuellement depuis une quinzaine d'années. On voit en effet apparaître de nouvelles initiatives comme le SPP ; des labels qui évoluent (comme ESR qui devenu FFL) et des standards qui ont été modifiées de manière conséquente (comme le standard cacao de Fairtrade). L'appropriation par les OP des derniers changements au niveau de ces labels (FFL) et standards (standards « cacao Fairtrade » qui exigent notamment la mise en place d'un SGI dans chaque OP certifiée) va manifestement demander du temps même si un effort de clarification et d'information a été fourni par les organismes certificateurs concernés. Ne faudrait-il pas encore plus de formations et d'accompagnement afin d'éviter que les OP n'aient plus de compréhension de ces labels et standards ? L'attention des labels est attirée sur le fait que les producteurs estiment que leurs préoccupations ne sont pas toujours considérées notamment au moment de la révision des standards.

Certains participants se demandent également si le niveau d'exigence atteint par certains labels est toujours réaliste (pour être respecté par la majorité des OP) et répond vraiment aux besoins prioritaires de ce mêmes OP.

Ces questions sont essentielles si l'on veut que le commerce équitable soit toujours en adéquation avec ses principes fondateurs majeurs que nous permettons de rappeler :

- La création d'opportunités pour les producteurs qui sont économiquement défavorisés ;
- La transparence et la crédibilité dans les relations commerciales ;
- La promotion du commerce équitable ;
- Le paiement d'un prix juste ;
- L'égalité entre les sexes ;
- L'amélioration des conditions de travail ;
- L'abolition du travail des enfants ;
- La protection de l'environnement ;

 **CONCLUSION**



L'atelier est conclu par les deux structures co-organisatrices de l'atelier.

Pour le RICE, M. MANLAN Bledou Jules, vice-président du RICE remercie AVSF d'avoir proposé au RICE de co-organiser cet atelier et pour son appui continu dans le cadre du programme Equité. Toutes les délégations présentes (Haïti, Madagascar, Pérou, Equateur, Ghana, Togo, France) sont également remerciées pour leur déplacement et contributions. Au moment de clôturer cet atelier, le RICE nourrit beaucoup d'espoir concernant le futur de la filière cacao. « Quand on va seul, on va vite mais quand on va ensemble on va loin ». Cet atelier a répondu aux attentes du réseau en matière d'échanges Sud-Sud. Il a permis de faire prendre conscience à ses membres que la démarche agroécologique est accessible à tous les petits producteurs de cacao motivés par son adoption. L'agroécologie apparaît par ailleurs comme un moyen efficace de cultiver le cacao dans un milieu présentant des conditions proches de son milieu naturel qu'est la forêt sans dégrader cette dernière, au contraire. Les membres du RICE ont pris conscience de l'importance des enjeux liés à la mise en place d'une démarche « qualité » et au développement de services en direction des producteurs à la base. Les responsables du RICE sont également encouragés à concrétiser les projets de plaidoyer qu'ils ont planifiés.

Il a été montré que la communication continue à la base, une bonne gouvernance, l'établissement d'alliances stratégiques extérieures et le développement de stratégie commerciale sont essentiels pour donner confiance aux producteurs afin qu'ils se fédèrent durablement au sein de leur OP.

Les expériences présentées ont également permis d'avoir confirmation de l'intérêt en termes de débouchés d'une démarche collective visant la double certification Bio et Equitable. Il était également important de voir qu'il existe une demande sur les marchés rémunérateurs de plus en plus orientée par le goût et l'arôme. Toujours concernant la qualité du cacao, le partage d'expérience permis par l'atelier a également démontré l'importance du maintien des variétés locales, de la centralisation des activités post-récolte et des systèmes de contrôle de la qualité. La garantie de débouchés apparaît comme un préalable incontournable pour travailler sur la qualité et viser la double certification. Produire du cacao « Bio » correspond à des charges dont la couverture doit en effet être garantie.

Suite à ces constats, Mr Manlan estime qu'après ce temps fort constitué par cet atelier, il sera important d'organiser des visites d'échanges, de continuer de financer des programmes d'appui aux producteurs et leurs OP, de faciliter la mise en relation entre les producteurs et les acheteurs

du commerce équitable.

Enfin pour conclure, Mr Manlan exprime le souhait du RICE de se rapprocher d'autres plateformes nationales comme celles d'Amérique Latine pour de nouveaux partages d'expériences et afin de défendre des causes communes (comme l'a confirmé les présentations et débats organisés dans le cadre de cet atelier).

Pour AVSF, M. Christian Taupiac a conclu en formulant **des recommandations pour l'avenir** : Les témoignages et discussions qu'a permis cet atelier ont démontré à la fois les **nombreux impacts positifs de l'agroécologie** sans pour autant qu'**il y ait de modèle agroécologique universel**.

Le modèle agroécologique est pertinent sur le plan environnemental et possible sur le plan technique. Sa diffusion plus large passe par des la levée des questionnements suivants :

- Il convient de préciser les surcoûts qu'il génère et ce dans de nombreux cas d'espèces liés à l'absence de modèle universel.
- Les besoins en main d'œuvre supplémentaires et nécessaires à son adoption sont à peu près certains. Il reste à vérifier la disponibilité de la main d'œuvre et que celle-ci ne se fasse pas au détriment de la scolarisation d'enfants.
- Les surcoûts engendrés doivent être impérativement compensés par des prix des fèves supérieures couplées à la certitude d'un écoulement de celles -ci.

Ce dernier aspect doit continuer de guider AVSF dans ses choix stratégiques pour l'avenir des actions de renforcement des capacités des OP soutenues. Il semble opportun de les aider à :

- **négoier** avec les acteurs de l'aval de la filière dans les relations interprofessionnelles
- **rechercher des alliances**, notamment avec les producteurs mobilisés sur la filière dite « conventionnelle » pour assurer leurs places au sein des interprofessions et institutions où sont prises des décisions importantes sur le futur de la filière (comme le Conseil Café cacao ou la Plateforme sur le partenariat Public Privé en Côte d'Ivoire)
- permettre aux OP adoptant des pratiques agroécologiques de participer à la **définition des programmes de recherche et d'avoir un dialogue direct avec les instances de consultations et de décisions tels que le Conseil Café Caca et la Plateforme Partenariat Public Privé en Côte d'Ivoire**.

Les OP doivent être spécifiquement appuyées dans leur **rôle de fournisseurs d'appui technique** afin d'aider les producteurs à identifier la démarche technique appropriée à leur contexte propre.

D'autre part, si la faisabilité technique du mode agroécologique a été démontrée, il reste **à préciser son coût économique.**

Le rôle des OP est aussi de prendre en charge l'écoulement de la production et la valorisation des fèves à un niveau rémunérateur. Pour se faire **l'acquisition de capacités de plaidoyer** est nécessaire (ce qui correspond à un travail lourd et compliqué) pour d'une part assurer (i) la défense des droits des producteurs (à l'image de ce qui a été présenté au travers de l'expérience péruvienne), (ii) leur présence dans les instances de décisions (recherche, normalisations, etc.) et (iii) leur représentation dans les organisations de filière.

Il semble important de garder à l'esprit pour l'avenir, que ce rôle des OP présuppose :

- L'engagement réel des producteurs qui doivent être animés par des **convictions fortes dans leur coopérative.**
- Une bonne gouvernance de ces mêmes OPs.
- **La confiance des producteurs dans leur organisation.** Pour cela communication à tous instants



ANNEXE :

LISTE DE PRÉSENCE À L'ATELIER INTERNATIONAL

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS /STRUCTURE
1	ABOU OI ABOU CAMILLE	PRESIDENT CAMAYE
2	SALO JEAN EVARISTE	PRESIDENT SCEB
3	TANOUH AMON MARC	COORDINATEUR SCEB
4	LOUKOU KOFFI	PRODUCTEUR SOCODO
5	CISSE SOULEYMANE	PRODUCTEUR ECAMOM
6	SORO NOEL	RESPONSABLE DE PROJET
7	BENIE KACOU EHOUSSOU	PRODUCTEUR RCE /FLO
8	YIBORCOOH KOMLAN AZIADZO	DIRECTEUR TECHNIQUE SCOOPS-PROCAB TOGO
9	ATSE OSSEY FRANCIS	PRESIDENT RICE
10	BRUNO RODNEY	RESPONSABLE PRODUCTION FECCANO
11	FRANCOIS CARNES	AT AVSF HAITI
12	BARRO MOUSSA	ATN-AVSF
13	DAGO FULBERT	ATN AVSF
14	ZONGO ALASSANE	TRESORIER SCOOPRADI
15	FORTIN BLEY	PRESIDENT FTA-WAN
16	JACQUES ABOULE	RESPONSABLE PARTENARIATFTA WAN
17	BELCHI PAUL	RESP PROGRAMME ET APPUI MAX HAVELAAR FRANCE
18	ASSIH ESSIONANA	RESP PROJET PADEEA/ AVSF
19	ADANI KOUAME	PRESIDENT UNION ATSEMAWDE
20	KOUADIO KOUAKOU ANTOINE	SG SOCOPEM
21	VEH LOUH ETIENNE	SCOOPS HT GBIAN BIAKHA
22	LUIS MENDOZA AWILAR	APPCACAO
23	LOKPO EDMOND BRICE	INTERPRETE
24	RAMADISON LAJA	TECHNICIEN VCLS MADAGASCAR
25	MERISON SERGE	R.P AVSF
26	MARTHA R.O. MENSAH	NTA-GHANA
27	YVES KUYO	INTERPRETE
28	KOFFI KOUAME	PRESIDENT NECAAYO
29	MAIZAN KOBENA YOMAHON PAUL	PRESIDENT COOPCA

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS /STRUCTURE
30	KOUAKOU KOUAKOU GEORGES	PRESIDENT SCOOPACA
31	KOUAKOU KOFFI CHRISTOPHE	PRESIDENT COOPADEF
32	PAUL KANGAH	SGA CANN COOP-CA
33	BAGBILA JOEL	CHARGE CERTIFICATION ECOCERT
34	TAUPIAC CHRISTIAN	AVSF-CA
35	GUITTARD BARBARA	AVSF-SIEGE
36	BOSCHER CHRISTOPHE	AVSF-CI
37	CHOTARD ANAIS	AVSF
38	YAO KRA JEAN	Formateur ECOKIM
39	YAO YAO NESTOR	PRESIDENT CAPRESSA
40	SASSA ASSI JEAN CLAUDE	SG CAYAT
41	ADAMA KABORE	RESPONSABLE TECHNIQUE CAMAYE
42	LEFEBVRE LAURENT	REP PARTENARIAT ECOCERT
43	AGBIN EMMANUELLE	ASSISTANTE COORDINATION RICE
44	KOMAN FRANCK	COORDINATEUR RICE
45	LAMAH KAMAN	ASS.COMPTABLE AVSF
46	EDWINE BENITS	GERANT UROCAL ACUADOR
47	ADON ALEXANDRE	COOPERATIVE COOPAAKO
48	KOUASSI AHOLIA MATHE	COOPERATIVE COOPAAAKO
49	OSSEY ARMAND	COOPAAAKO
50	ACHO ACHO ALAIN	COOPAKO
51	KIMOU KIMOU CLAUDE	COOPAAAKOO
52	N'DEPO KOFFI CONSANTIN	COOPAAAKOO
53	BROU AKACHIBY JONAS	COOPAAAKOO
54	LAWAL R AYONI	AVSF CI
55	BELCHI PAUL	Max MAVELAAR France
56	SASSA ASSI JEAN CLAUDE	SG COOP CAYAT CA
57	N'GORAN JULES	AVSF COTE D'IVOIRE
58	KONATE VAMARA	COORDINATEUR ECOOKIM



WWW.PROGRAMME-EQUITE.ORG

UN ATELIER ORGANISÉ PAR :



Siège

14 avenue Berthelot
(bâtiment F bis) -
69007 Lyon - France
Christophe BOSCHER,
Responsable
du Programme Équité
et Représentant
d'AVSF en Côte
d'Ivoire :
c.boscher@avsf.org
www.avsf.org



Siège

Angré 8^e tranche,
28 BP 991 Abidjan 28
Côte d'Ivoire
Franck KOMAN,
Coordinateur :
f.koman@rice-ci.com
Tél. : +255 08 19 41 39
rice-ci.com

EN PARTENARIAT AVEC :



FINANÇÉ PAR :

